

# DÉCLARATION DE PARTICIPATION DE DÉPUTÉS

## À DES MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR DES TIERS

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 5, PARAGRAPHE 3, DE L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN  
CONCERNANT LE CODE DE CONDUITE DES DÉPUTÉS AU PARLEMENT EUROPÉEN EN MATIÈRE D'INTÉRÊTS  
FINANCIERS ET DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nom: DELVAUX - STEHRES

Prénom: MADY



*Je soussigné(e) déclare par la présente, sur l'honneur et en pleine connaissance du règlement du Parlement européen, en particulier de son annexe I contenant le code de conduite des députés, conformément à l'article 5, paragraphe 3, de ce code ainsi qu'à la décision prise par le Bureau le 15 avril 2013, avoir, à la suite d'une invitation et dans l'exercice de mes fonctions de député au Parlement européen, participé à la manifestation suivante organisée par un tiers, pour laquelle mes frais de voyage, d'hébergement ou de séjour ont été payés ou remboursés par un tiers:*

Date: 20/03/2017

**LES INDICATIONS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE DÉCLARATION SONT FOURNIES SOUS LA SEULE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DU DÉPUTÉ ET DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES AU PLUS TARD LE DERNIER JOUR DU MOIS SUIVANT LE DERNIER JOUR DE SA PARTICIPATION À UNE MANIFESTATION CONFORMÉMENT À LA DÉCISION DU BUREAU DU 15 AVRIL 2013.**

La présente déclaration sera publiée sur le site internet du Parlement.

**À ENVOYER PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE À:**

**Administration-Deputes@europarl.europa.eu**

**FAIRE SUIVRE L'ORIGINAL SIGNÉ À:**

**PARLEMENT EUROPÉEN**

**Unité "Administration des députés"<sup>1</sup>**

**rue Wiertz, 60**

**PHS 07B019**

**B - 1047 BRUXELLES**

<sup>1</sup> Avis juridique: L'unité "Administration des députés" est responsable du traitement des données au sens du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données (JO L 8 du 12.1.2001, p. 1) et de la décision du Bureau du 22 juin 2005 relative aux dispositions d'application de ce règlement (JO C 308 du 6.12.2005, p. 1).

INFORMATIONS OBLIGATOIRES	
INFORMATIONS À COMMUNIQUER	À COMPLÉTER EN CONSÉQUENCE
<b>TIERS</b>	Deutsche Messe AG
Nom, fonction et adresse du tiers ayant payé ou remboursé les frais du député <sup>2</sup>	
Voyage: Bruxelles - Hannover	Oui/Non- Moyen de transport (p. ex. avion, train): avion Classe (p. ex. économique, affaires): économique
Hébergement: Hotel	Oui/Non Nom de l'hôtel: G Hotel Hannover Nombre de nuits <sup>3</sup> : 1
Frais de séjour: non	<del>Oui/Non / En-partie (veuillez préciser dans la partie "Commentaires" ci-dessous)</del> 10h00 - 12h55
Dates (et durée) de la participation du député à la manifestation: 22.03.2017 - 23.03.2017	
Type de manifestation (s'il n'est pas possible de joindre un programme de la manifestation à la déclaration, veuillez la décrire dans la partie "Commentaires" ci-dessous):	Programme ci-joint CeBIT Global Conferences 2017 Regulatory issues of AI and Robotics
Lieu (pays, ville): Hannover, Allemagne	
INFORMATIONS FACULTATIVES	
<b>COMMENTAIRES</b>	

<sup>2</sup> Si le tiers figure dans le registre de transparence, un renvoi peut y être fait.

<sup>3</sup> Les petits déjeuners ne doivent pas faire l'objet d'une déclaration séparée.

